

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi

Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
20 mai 2025**

PUBLIE LE : 27 MAI 2025

- Délibération n°250520-7 : Convention relative à la mise à disposition d'agents du CIG de la Grande Couronne pour une mission d'archivage

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le quatorze mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Clarisse ZANN**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 20 MAI 2025

PRESENTS

LE PECQ

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE

LE PORT-MARLY

Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT

MARLY-LE-ROI

Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE

Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE

Clarisse ZANN, PRESIDENTE

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ

Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE

LE PORT-MARLY

Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT

Pouvoirs : Néant

Communes non représentées

Assistaient à la séance

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys

Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

Nombre de communes	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	5
<u>Pouvoirs</u>	:	0
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	4 pour le compte administratif 2024 5 pour les autres délibérations

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) DE LA GRANDE COURONNE POUR UNE MISSION D'ARCHIVAGE

RAPPORTEUR : La Présidente

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le Code général de la fonction publique et notamment les articles L452-40 à L452-48 ;

VU la convention proposée par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne relative à la mise à disposition d'agents pour une mission d'archivage ;

CONSIDERANT la nécessité pour le Syndicat d'assurer la bonne organisation, conservation et valorisation des archives de la collectivité ;

CONSIDERANT que le CIG propose un accompagnement spécialisé par la mise à disposition d'agents qualifiés pour réaliser cette mission ;

CONSIDERANT que la convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de signature par le CIG, avec une reconduction tacite une fois pour une durée équivalente ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de la Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE la convention relative à la mise à disposition d'agents du CIG pour une mission d'archivage pour une durée de trois ans à compter de la date de signature par le CIG reconductible tacitement une fois pour la même durée et selon les tarifs forfaitaires ou horaires fixés et révisés chaque année par délibération du conseil d'administration du CIG.

AUTORISE la Présidente à signer ladite convention et tout document y afférent, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE l'inscription des crédits nécessaires au budget 2025 pour la prise en charge des frais liés à cette prestation.

Fait à Saint Germain en Laye, le **27 MAI 2025**

Transmis en préfecture et affiché le **27 MAI 2025**

Pour Extrait Conforme



Clarisse ZANN

Présidente du Syndicat Intercommunal

Marie-Claude CARLIER
Secrétaire de séance